

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 29 (1891)
Heft: 19

Artikel: Souscription Davel
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-192340>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cueilli à son entrée au cercle par des interpellations ironiques, il fit l'ignorant, joua la surprise, déclara qu'il n'avait rien entendu. Cette bravade fut bientôt connue dans toute la ville, et la malice populaire ne résista pas au plaisir d'en tirer une vengeance retentissante.

» Un charivari monstre fut organisé. Après le couvre-feu, une immense procession envahit la rue où résidaient les nouveaux époux. Les manifestants, afin de n'être point dérangés, postèrent de fortes escouades à toutes les issues du quartier, avec mission d'empêcher, au besoin par la résistance, l'intervention de la police.

» Puis la musique commença : de mémoire de Neuchâtelois, on n'avait entendu pareil concert ; les casseroles, les trompes, les sonnettes et tous les instruments biscornus qui servent en pareilles occasions, unissaient leur tintamarre aux rires, aux cris et aux quolibets de la foule. Puis, soudain, sur un signe du chef d'orchestre, la symphonie s'arrêtait et une voix glapissait dans la nuit : *A-t-il oï ?... Et après une pause : N'a pas oï.*

» Le maître de chapelle donnait alors le signal et le charivari reprenait avec une fureur endiablée.

» Trois ou quatre fois retentit la phrase menaçante : *A-t-il oï ? — N'a pas oï... Et la verve des tapageurs semblait s'animer et grandir en raison de l'obstination des victimes.*

» Enfin, un contrevent s'ouvrit, une tête en bonnet de nuit parut à la fenêtre, et le malheureux époux laissa tomber ces mots : « Mes amis, je vous supplie de cesser ; ma femme a des crises de nerfs ! »

» Une huée triomphante accueillit cette capitulation : *Elle a oï ! Elle a oï !*

» Puis le cortège s'éloigna, avec le doux sentiment du devoir accompli.

» Dès lors, le Conseil de ville résolut de rendre impossible le retour de scènes si propres à enlever tout le charme des lunes de miel, et bientôt une ordonnance interdit de donner des charivaris aux veufs qui se remariaient.

» La coutume des charivaris s'est perdue, comme bien d'autres, ou n'existe plus guère que dans quelques régions reculées. »

Lo vilhio Juï.

Tsacon sà que la pe granta eimpartià dài maquignons Juï sont dài fins retoo que n'ont pas mé dè concheince que ne faut, et que ne sont conteints què quand pâovont einrossi cauquon, coumeint vo z'alla vairé pè on révo qu'a fé l'autre né ion dè cllião vilhio brocanteu, que no z'a cein conta li-mémo.

Stu gaillâ révavè que sè trovavè dein onna grotta bin dè pe prévonda què clia dè Monbénon, mà iò n'iavai rein d'édhie.

C'étâi tandi lo né; on ne lài vayai bé què pè cinq crâisus allumâ, posa su onna pierra, et tot étâi tant tranquillo qu'on arâi oïu drumi on aragne. Lo lulu ne lài sè trovavè pas tant à se n'ése et l'avai bo et bin on bocon la gruletta quand tot per on coup, ye vâi devant li lo vilhio rabbin, que l'est lo ministre dâi Juï, qu'êtâi z'ao z'u moo y'avai dza mé dè dix z'ans. Cé rabbin, tot vetu dè blianc, lài montré lè cinq crâisus et lài fâ que ion dè cllião crâisu représentâvè la viâ dâo Juï, on autre clliâ dè sa fenna et lè z'autro cllião dè sè trâi z'einfants, et qu'à mésoura que sè dëtieindront. lo Juï, sa fenna et ses z'einfants dévessont passâ l'arma à gautse. Après avai cein de, lo rabbin sè trovâ lavi sein que lo Juï aussé vu iò s'êtâi einfatâ.

Quand sè trovâ solet, lo maquignon ruminâ à l'afférè et sè mette à voulâti cllião crâisus. Cllião dâi z'einfants étiont quasu plieins et poivont bouriâ onco grandteims. Cé dè la fenna étai dza à mäiti vouldo, mà tot parâi l'ein restâvè onna bouna gotta, tandi que lo sin, ào Juï, n'avai pe rein que 'na crouïe goetta d'oulhie que coumeincivé dza à fedzi.

— Alors, se lài fé, n'avez-vous pas eu peur ?

— Hé pien, se m'a repondu, quand chai vu que le mienne il avait pli qu'un petite goutte, chai pensé : pauvre Salomon, ti es pientôt fouti si tu brends pas tes mesures ; alors chai dit : le moment il est venu de transvaser, et chai pris le lampe de mon femme et pi chai versé dans le mienne, en disant : Judith ! tu m'as assez fait enracher dans ce monde, ti peux à brésent me laisser tranquille, et finalement chacun son compte !

Mots et locutions. — On dit souvent d'une affaire difficile qu'elle a donné de la *tablature* à celui qui s'en est occupé. Pourquoi ?

— Avant l'invention de notre notation musicale, la *tablature* était l'ensemble des signes employés à écrire la musique. « Tablature alphabétique » s'est dit de l'emploi qu'on a fait longtemps de lettres de l'alphabet pour noter les parties de certains instruments à cordes. On figurait les cordes par plusieurs lignes parallèles. A, sur la ligne d'une corde, indiquait qu'on devait la pincer à vide ; B, qu'il fallait mettre un doigt de la main gauche sur la première touche du manche, et ainsi de suite. Toujours est-il que, l'entente des diverses *tablatures* étant très difficile, cette expression est passée dans le langage usuel comme synonyme d'une chose qui met dans un grand embarras la personne qui veut s'en occuper.

OPÉRA. — On nous annonce, pour lundi 11 mai, une dernière représentation de la troupe lyrique de Genève : **Le voyage en Chine**, opéra comique en 3 actes. Musique de Bazin.

Souscription DAVEL

Montant de la 1 ^{re} liste . . .	Fr. 25 —
J. Durussel, notaire, Lau-	
sanne	» 10 —
J. Dind & Cie, changeurs,	
Lausanne	» 10 —
	Total. . Fr. 45 —

Boutades.

Un ménage de notre connaissance reçoit fréquemment la visite du docteur X.

En le voyant arriver l'autre jour, l'un des enfants manifeste une joie exagérée.

— Ça te fait bien plaisir de me voir, n'est-ce pas, mon petit ami ? demanda le docteur.

— Oh ! oui, dit le gamin ; quand tu viens dîner, il y a un plat de plus !

Une très jolie coquille :

Un journal financier, recommandant dernièrement une Compagnie aux actionnaires, assurait, entre autres garanties, qu'elle a pris toutes ses mesures pour empêcher les détournements.

Deux grippe-sous font la causette, le soir. Le premier dit :

— Puisque nous causons, nous n'avons pas besoin de voir clair, je vais souffler la bougie.

L'autre répond.

— Puisqu'on n'y voit plus, je vais ôter mon pantalon ; ça le ménagera !

Un Marseillais raconte un incendie auquel il a assisté.

— Toute la maison brûlait, et moi, j'étais resté tranquillement dans ma chambre à lire mon journal.

— La fumée devait bien vous incommoder.

— Non ! Je suis fumeur.

L. MONNET.

VINS DE VILLENEUVE

Amédée Monnet & Fils, Lausanne.

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes.

Encaissement de coupons. Recouvrements.

Nous offrons net de frais les lots suivants : Ville de Fribourg à fr. 13,25. — Canton de Fribourg à fr. 26,75. — Communes fribourgeoises 3 % à fr. 100,75 De Serbie 3 % à fr. 87,50. — Bari, à fr. 67,—. — Barletta, à fr. 44,—. — Milan 1861, à fr. 43,—. — Milan 1866, à fr. 12,75. — Venise, à fr. 26,—. — Ville de Bruxelles 1886, à fr. 100,—. Port à la charge de l'acheteur. — Nous payons dès ce jour sans frais, les coupons d'obligations Nicolas 4 % au 1^{er} mai prochain. En vente la liste officielle du tirage de la loterie de Berne, ainsi que des billets de la 2^e série.

J. DIND & Co, Successeurs de Ch. Bornand.

(ancienne maison J. Guilloud)

4, rue Pépinet, LAUSANNE

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GUILLOUD-HOWARD.